



Secrétariat :  
Tél. 05 63 33 59 90  
sepra-81@orange.fr

Couffouleux, le 25 janvier 2018

Chère adhérente, cher adhérent

Veillez trouver ci-dessous le **COMPTE RENDU DE L' ASSEMBLEE GENERALE** du dimanche 14 janvier, tenue avec seulement 16 personnes présentes ou représentées, peut-être en raison du choix du dimanche. C'est pourquoi, à la fin de ce compte-rendu ,nous vous demandons, pour une prochaine fois, de nous indiquer vos meilleures possibilités d'assistance dans la semaine.

#### **RAPPORT D'ACTIVITE 2017 - adopté à l'unanimité**

Compte-tenu du fait que notre association fonctionne désormais de façon collégiale, depuis le changement de statut voté en Assemblée Générale Extraordinaire le 31 mars 2012, le rapport a été présenté par les différents membres du CA suivant les thèmes de leur ressort.

##### **1) Accessibilité (Christiane Mulliez)**

Dans l'espace urbain, l'accessibilité sur la voirie constitue un élément inhérent à « la chaîne de déplacement en continu, sans obstacle » pour les personnes en situation(s) de handicap(s), selon la loi sur le handicap du 11-02-2005.

2017 a vu quelques résultats d'un processus par étapes suite aux requêtes d'application de cette loi auprès des instances de décision : concrétisation du volet « accessibilité » par l'aménagement de la voirie : marquage partiel par peinture au sol du « chaussidou » ( mais pas à l'endroit le plus nécessaire, au tournant de la rue Toulouse Lautrec à l'entrée du pont ) ; et aménagement de la mairie de Couffouleux (à noter que suite à nos interventions le budget de l'aménagement du centre bourg s'est recentré sur cette question, avec une économie de plus d'un million d'euros ; cf.1,3 pour la passerelle).

Ainsi, l'accessibilité, volet incontournable et inhérent au projet passerelle de la SEPR, a été portée auprès des responsables, fortement soutenue par une régionale. les avocats de défense du handicap, les services administratifs de la préfecture, la commission *départementale* d'accessibilité en charge de ces questions.

Néanmoins , nous n'avons pu accéder au plan départemental d'accessibilité, pour constater qu'elle ait été prise en compte. De même, l'obtention, après recours à la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) , les deux compte-rendus de la commission intercommunale d'accessibilité de Rabastens-Couffouleux en 2014 et 2015 ( rien pour 2016) montrent que .l'audit de la Chaîne de déplacement, et l'élaboration du PAVE ( « Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics » ) n'ont toujours pas été réalisés. Nous sommes aussi intervenus pour l'accès au magasin Carrefour-contact ( et les plantations) pour demander, avec l'accord de celui-ci, une réunion avec la mairie et la préfecture qui ne s'est toujours pas tenue.

Et pourtant, il y a urgence ! : parapet en fonte arraché il y a quelques années, et en septembre 2017 celui en maçonnerie ; par chance les piétons témoins n'étaient pas sur l'impact. A la lueur de ces faits, l'accessibilité prêche pour une passerelle indépendante du pont

## **2) Déplacements doux /passerelle ( Michel Mulliez)**

- Nous avons demandé à la CORA l'étude de faisabilité de l'utilisation de la passerelle pour supporter la nouvelle conduite d'eau potable produite par la nouvelle usine du SIAEP ( au passage : coût ~13 millions d'euros ; non fonctionnement en raison des malfaçons), et ainsi participer au financement de la passerelle. Devant le refus de la CORA, nous nous sommes adressé d'abord à CADA, qui a donné un avis favorable à sa transmission. Celle-ci n'ayant pas été effectuée après deux mois, nous avons saisi le Tribunal Administratif (TA) en référé, mais celui-ci a considéré qu'il n'y avait pas urgence ( Et pourtant ! ... : voir plus loin dans le thème n°6 : eau décision du 11 janvier).

- nous avons développé une action « tous azimuts » auprès des responsables pour relancer la question de la passerelle, par de très nombreuses demandes d'entretiens .Hormis la direction régionale des infrastructures de la SNCF ( accordé pour ce mois) elles sont toujours en attente: aux deux maires concernés, au président de la communauté d'agglomération ( date devant être donnée la semaine du 15, mais en fait encore repoussée, en raison de discussions sur le sujet avec le département), au Président du conseil départemental, au Préfet, à son nouveau Secrétaire Général, au ministre Nicolas Hulot, à France-Nature –Environnement (FNE)\*. Néanmoins nous avons appris avec satisfaction que le maire de Couffouleux a indiqué lors de ses vœux à la population qu'il fallait édifier la passerelle.

- Ceci résulte sans doute de la distribution de notre dépliant, et de notre « démonstration » en vélo sur le pont le 23 septembre. A ce propos il a été demandé à l'AG pourquoi « le collectif « Rabastinois en transition » n'y avait pas participé. Le secrétaire a répondu qu'il avait, le 3 août, contacté, une de ses responsables qu'il avait fini par trouver, pour lui demander s'il pouvait indiquer leur soutien sur dépliant , mais que celle-ci l'avait écarté dès lors que cela mettait en cause des maires avec lesquels le collectif ne veut pas s'opposer.

- il avait reçu la même réponse pour s'associer à la demande collective d'entretien, déposée dès lors le 4 août, sur le plan de circulation. Celui-ci, accordé pour le 28 août, nous a permis de faire connaître la priorité pour « les « déplacements doux » et la passerelle, et le 2<sup>nd</sup> pont.

- il avait reçu la même réponse, par plusieurs membres du collectif, à propos de la pétition pour préserver d'un surcroit de voitures le chemin de La bastide faisant partie du sentier de randonnée « la boucle du Tarn », en lien aussi avec la passerelle.

-lors des « assises de la mobilité » la SEPRA a déposé une contribution portant en particulier sur la nécessité d'« un plan national passerelles », peu coûteux.

## **3) Nouveau compteur d'électricité linky (Christian Courel)**

Celui-ci a indiqué sa démarche personnelle auprès du maire de Rabastens pour obtenir la preuve que la commune avait cédé au Syndicat d'Energie du Tarn (SDET) sa propriété des compteurs . Sans réponse il s'est adressé en deux fois à la CADA. La SEPRA a posé la même question au SDET, deux fois, la première réponse étant dilatoire, et la seconde n'ayant pas entraîné à ce jour de réponse.

Par ailleurs il nous a été indiqué que l'appareil Satimo (à la disposition non plus de l'association antennes 81 (dont faisait partie la SEPRA) ,qui s'est dissoute mais de « Robin des toits Tarn » (pour lequel les modalités d'adhésion ne sont pas, à ce jour, établies) ne pouvait pas contrôler l'irradiation éventuelle par les nouveaux compteurs d'eau Itron.

#### **4) urbanisme (Michel Mulliez)**

Comme vu plus haut à propos de la passerelle, la SEPRA est intervenue à propos du plan de circulation à Rabastens, et le Chemin de La bastide à Couffouleux. Pour celui-ci, elle a proposé de participer financièrement à la transformation de la Déclaration Préalable (DP) en Permis d'Aménager (PA) pour les deux lots au début du chemin, les deux autres faisant l'objet de recours contentieux portés par le secrétaire. Elle a demandé, à ce jour sans succès, une réunion de travail (portant en particulier sur la question des DP) dans le cadre légal de la « concertation » sur la modification en cours du PLU de Couffouleux,

- elle a diffusé l'information sur le projet d'écoquartier avec habitat participatif, dont elle est à l'origine, volontairement sans apparaître au grand jour pour ménager les susceptibilités, et proposé qu'il soit autonome en énergie en utilisant l'Hydrogène.

- pour le lotissement de la Maurole à Rabastens, la SEPRA, ayant obtenu, peu avant la clôture de l'instruction, suite à l'avis favorable de la CADA, une partie seulement des photocopies demandées, a, avec celles-ci, déposé un « mémoire » qui établit, l'illégalité des Permis de Construire (PC) concernés : notamment, signature du PA avant que le PLU ait été modifié, et délivrance des PC après la date limite de réalisation des derniers travaux d'équipement. Elle a néanmoins proposé un compromis : arrêt des poursuites contre la création d'un square central ... et versement des sommes économisées par les parties adverses pour rétribuer leurs avocats.

#### **5) sentier de berges ( Christian Courel)**

En direction de Lisle sur Tarn, à l'occasion de l'enquête publique sur l'instauration d'un périmètre de sécurité autour du prélèvement d'eau du Tarn pour alimenter l'usine de traitement ( demande de longue date de la SEPRA), il a été demandé le respect de la « servitude de marchepied » ,qu'emprunte le sentier, mais aussi l'intégration paysagère ( en opposition à la « coupe à blanc ») et l'utilisation de la passerelle pour le passage de la conduite d'eau potable de la rive droite à la rive gauche, comme vu plus haut. Néanmoins, le 21 décembre, un arrêté préfectoral a été pris qui écarte nos demandes.

Par contre sur la partie du sentier en direction de St Sulpice « les brigades du Tarn » ont réalisé la continuité du sentier.

\* pour consulter une partie de cette correspondance, vous pouvez vous rendre sur le site de l'UPNET [www.upnet.asso.fr](http://www.upnet.asso.fr) et cliquer sur « articles » puis sur le mot « libre cours », ou vous rendre le mercredi matin au jardin associatif Jo Vivo porte Soubirane, en dessous du lavoir (porte verte ).

#### **6) eau (Michel Mulliez ... en attendant mieux )**

En ce qui concerne l'eau potable, la SEPRA a obtenu, en insistant, deux entretiens, aimables, avec le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la moyenne vallée du Tarn) pour apprendre finalement que celui-ci avait choisi le 11 janvier 2017 une entreprise pour la traversée *sous le Tarn* pour la nouvelle conduite d'eau potable ( coût : ~ 0,77 million d'euros à comparer aux ~1,3 pour la passerelle) .Nous n'avons obtenu aucune explication sur les augmentations de tarifs, et à plus forte raison aucun engagement sur leur rectification.

Pour les eaux usées, nous avons réitéré notre demande d'application de la LEMA ( Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) : depuis ~ 5 ans, à Rabastens, les demandes de PC, avec raccordement au réseau d'égout , insuffisant, devaient être mises en « sursis à statuer ». Prenant acte du fait accompli de la construction de la future station intercommunale (regrettée plus seulement par la SEPRA maintenant que les factures sont reçues ...), nous

avons écrit au nouveau ministre Nicolas Hulot pour redemander d'instaurer, pour éviter à d'autres communes cette erreur, un « plan national lagunage », lorsque c'est possible comme ici. Même en insistant, (notamment deux lettres recommandées avec accusé de réception) et sollicitant l'appui de FNE nous n'avons reçu aucune réponse.

En ce qui concerne le projet de barrage bis situé toujours en partie sur la zone humide du Testet, il en été de même. Notre suggestion d'inclure dans le « projet de territoire » la création d'une retenue pour l'eau naturellement potable (bien plus économique que le traitement de l'eau polluée) n'a pas été reprise par le Collectif du Testet ... qui n'a pas encaissé notre cotisation.

### **7) Energies nouvelles, Hydrogène**

Ceci a fait l'objet de plusieurs exposés : par Mr Bernard Garrigues, chercheur au CNRS, et par le Secrétaire de la SEPR. Sur le second point, il s'agirait d'une Révolution, énergétique au moins ... particulièrement favorable pour la « Sauvegarde de l'Environnement, pas seulement, en Pays Rabastinois. Surtout elle pourra s'effectuer sans le blocage des lobbies et la faible implication de bien des élu(e)s.

## **ACTIONS A MENER EN 2017**

Poursuite de l'activité sur les thèmes 1 à 7 du rapport d'activité et travail sur les thèmes 8 et 9 adopté à l'unanimité

### **1) Accessibilité :**

- Relance de la Préfecture et du Département , en charge du « plan départemental d'accessibilité aux édifices recevant du public » , avec les relations, en réseau, de la référente, à Toulouse et dans le Tarn ,en particulier l' associations Valentin Hauy ( personnes malvoyantes) et celle des paralysés de France.
- Redemande à la commission d'accessibilité intercommunale, de ses travaux réalisés pour le P.A.V.E « l'audit de la chaîne de déplacement », qui fera apparaître la nécessité de la passerelle.

Thème 2) :

- Demande d'entretien avec le président de la communauté d'agglomération, puis avec les deux maires.
- Re distribution dans les boites aux lettres de Rabastens et de Couffouleux du dépliant sur la passerelle
- Distribution du dépliant , avec tract au besoin, pour les piétons et cyclistes empruntant le pont.
- Au besoin : nouvelle démonstration de l'inaptitude du pont pour la circulation des voitures en présence de files de cyclistes
- Reprise de la demande de l'utilisation de la passerelle pour faire passer l'eau potable sur la rive gauche du Tarn, en particulier au niveau de l'agence de l'eau, pouvant refuser le passage sous leTarn.
- une fois trouvé un orateur compétent pour l'introduire, réunion publique sur « l'urbanisme dans le Rabastinois » où sera traitée la question de la passerelle et du deuxième pont.
- Recherche de mécènes ( fondation Véolia ?)

Thème 3) :

- une fois obtenu l'avis favorable de la CADA pour la délivrance des pièces de la commune de Rabastens ou du SDET qui établiraient la propriété des compteurs toujours à la commune :- nouvelle lettre aux maires du Rabastinois : proposition d'un

exposé de la SEPRA devant le conseil municipal ; prise de position, au moins comme à Castres, du soutien de leur commune pour les personnes refusant le linky

Thème 4) :

- Poursuite des recours pour le lotissement de la Maurole.
- Demande d'entretien avec le président de la communauté d'agglomération
- Réunion publique sur « l'urbanisme dans le Rabastinois » (cf. thème 2)
- Poursuite de la délivrance d'informations pertinentes pour les volontaires à « l'habitat participatif », notamment tendant à l'autonomie énergétique et alimentaire (proximité du maraichage à la « petite Suisse »).
- Avis sur le PLU de Mézens : petite passerelle pour piétons pour éviter le pont (un mort) ; assainissement ; parcs publics/places ; plantations, etc.

Thème 5) :

- relance auprès de la communauté d'agglomération de la solution de Mme Lyvinec pour assurer la continuité du sentier de berges. ( voir rapport d'activité de 2016).

Thème 6) :

- Si refus par le préfet d'entretiens, campagne de presse
- Demande d'inscription dans le « projet de territoire » d'une retenue pour l'eau potable.
- Demande au collectif Testet , pour la dernière fois ( ! ) , de verser à la SEPRA au moins 1/7 des 1200 euros non redistribués aux 6 autres associations requérantes, et, si sa situation financière est confortable, 500 euros apportés en vain fin 2013 ;

Thème 7) :

- Reprise de l'exposé sur l'Hydrogène avec les derniers développements: *a priori* en fin d'année.

Thème 8) : Bio et cantines

- Travail préparatoire sur « la bio dans les cantines » avec plusieurs adhérent(e)s intéressées, avec pour plus tard l'émergence d'une personne référente au CA.

Thème 9) : Apiculture :

recherche par une méthode simple de la reine, et marquage, puis essaimage artificiel par la méthode de l'éventail

**RAPPORT FINANCIER 2016** (Jean-Marc Rood) - Il a été adopté à l'unanimité.

Bien que les cotisations (550 €) soient en hausse de 17 % par rapport à 2016, l'exercice est nettement déficitaire (-838,85 €), épongé par un prélèvement de 840 € sur le livret A, (reste 1724 €).

Il faut noter l'importance des frais postaux (193,50 €) résultant de la nécessité de l'envoi de nombreuses LRAR, et que l'exercice a été « plombé » par un constat de 300 € pour les recours sur le lotissement de la Maurole et 466,50 € pour l'impression du dépliant et du tract pour le 23 septembre. Normalement la SEPRA devrait (conditionnel ! ...) recevoir jusque 535 € de la préfecture, ~700€ du collectif du Testet, et ~30€ de la mairie de Rabastens.

De nombreuses dépenses en particulier pour les déplacements, ~500 euros, le temps consacré, etc. ont été assurées par les bénévoles.

## CONSEIL D' ADMINISTRATION (CA)

En introduction, le secrétaire a rappelé les règles pratiques de fonctionnement démocratique exemplaire du CA. Il se réunit une fois par mois pour ~1 heure, et invite souvent des adhérent(e)s intéressé(e)s. Il a indiqué les thèmes pour lesquels, selon lui, il faudrait étoffer en priorité le CA : linky, eau, relations avec les associations, communication, nucléaire, énergies renouvelables, outre ceux déjà indiqués au verso de la convocation à l'AG.

Florence Antonino a commencé à construire le nouveau site internet de la SEPRA ( toutes les suggestions sont bienvenues) et a accepté d'être la personne référente au CA à ce titre.

Le CA comprend donc cinq membres

Florence Antonino, référente site internet ; de son côté Olivier Lacassagne s'est proposé de mettre la SEPRA sur Facebook.

Christian Courel, référent berges du Tarn

Christiane Mulliez, référente accessibilité,

Michel Mulliez référent apiculture, déplacements doux /passerelle, hydrogène, urbanisme, secrétariat

Jean-Marc Rood, référent trésorerie

\*\*\*\*\*

Dans la situation de « crise » globale : économique, sociale, environnementale ( cf. les trois piliers reconnus pour le dit « Développement Durable »), l'utilité, « pour en sortir », de l'action d'une association comme la nôtre est particulièrement importante.

Faisons en sorte qu'elle soit efficace ! Pour cela, renforçons l'association\*, et faisons appliquer la condition première : la « Démocratie participative » ! ( voir sur le site UPNET la contribution de la SEPRA à ce sujet .Que de difficultés à simplement se faire entendre à défaut de se faire écouter ! ...)

Cordialement

Le secrétaire, Michel Mulliez

\*Si vous avez oublié, merci de renouveler ( de préférence par chèque à l'ordre de SEPRA), votre adhésion pour 2018 ( tarifs inchangés : 15 € : familial ; 10 € : individuel ; 5 € si difficultés financières ) : auprès des membres du CA , ou en envoyant votre lettre au secrétariat 9 chemin de Labastide ,81800 Coufouleux .

Par la même occasion, **merci de nous indiquer** vos possibilités *a priori* d'assistance aux réunions de la SEPRA (de durée ~1h30 ...arrosage non compris) : lundi, mardi, mercredi jeudi, vendredi :après le souper ou à 18h ; samedi après-midi à 14h ou 16h30 ; dimanche après-midi à 14h ou 16h30.